



12, Rue d'Arcole - 13006 MARSEILLE
www.comite13basket.fr - basket.comite.13@wanadoo.fr

BULLETIN OFFICIEL

N° 1 DU 09 Septembre 2014

SECRETARIAT GENERAL

- Bureau Directeur du 09/09/2014
- Informations diverses

COMMISSION TECHNIQUE

- Tournoi de zone à Valence

COMMISSION MINI-BASKET

- Projet de la Commission

COMMISSION DES OFFICIELS

- Stages arbitres – Nouvelles règles – Nouveau barème
- Désignations arbitres

LA VIE DES CLUBS

- Article du go-met.com « PROVENCE BASKET »
- PABA en Coupe de France le 17/09/2014 à la Pioline

ANNEXES

- Nouvelles règles 2014
- Rappel sur la réclamation
- Barème 2014/2015
- Campagne subvention Ville de Marseille

B.O expédié le : 12 Septembre 2014

☐ BUREAU DIRECTEUR DU 09 SEPTEMBRE 2014

Présents = JL ARNAUD – M. RENUCCI – G. GAZZANO – A. MANFREDI
J. LAPOULE – I. GERARD – R. RIVIECCIO – S. CHANFI - JL CERASE
F. MALNATI – C. PIN – JC LEGRAND – C. LAVALLE - D. SEGUIN
Excusés : = J. RE - A. LAVANCHY – F. PRUDHOMME – F. FARINA
F. HUTIN

JL ARNAUD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et rappelle que ce Comité Directeur est la poursuite de celui du 24 Juin 2014. Par ailleurs, il souhaite un bon rétablissement à notre ami F. FARINA.

Un tour d'horizon est entrepris pour faire le point des affaires en cours.

En tout premier lieu, il rappelle que la signature de tout chèque doit se faire sous deux signatures. Ont délégué de signature : JL ARNAUD – F. HUTIN (Trésorier)

M. RENUCCI et J. LAPOULE – A.MANFREDI

- Jean LAPOULE évoque les stages d'arbitres = 25 au 30 Sept 2014 – 07 Oct. 2014
13 & 14 Oct. 2014 (jeunes arbitres) et 20 Oct. 2014
- Martine RENUCCI fait un compte rendu du Tournoi de Valence pour nos sélections Benjamins et Benjamines (voir le CR ci-après). Le travail des sélections a repris.
- Colette PIN évoque la rencontre du 13 Septembre 2014 Salle Vallier à 16H entre les Barreaux de Marseille et celui de Crête.
- Remise du Label Ecole Française de Mini Basket au PABA le 20 Septembre 2014
- Formation « Défraiement des Bénévoles » à VITROLLES le 13 Septembre 2014.
- Jean-Claude LEGRAND fait une intervention sur le Basket Féminin et les travaux de sa Commission. Lors de l'Assemblée Générale du Juin dernier, il avait été décidé de mettre l'accent sur la rénovation de notre basket Féminin dans notre Comité.

Le Comité Directeur décide de :

- ✓ création d'un label féminin en prenant en compte l'évolution du nombre de licences filles
- ✓ formation féminine et arbitres féminins
- ✓ initiatives des clubs
- ✓ participation Challenge Benjamines
- ✓ mise en place de Championnat Poussine expérimentale 4x4 sur panneaux 2.60m

La Commission précisera ces projets :

- ✓ reconduction opération « 1 poussine – 1 copine »
- ✓ joueuses poussines et benjamines isolées = possibilité de compléter une autre équipe d'un autre club après autorisation du Comité, parution dans le BO, sur une saison sportive.

Pas de mutation, pas de licence T = **aucun frais**

La joueuse concernée sera comptabilisée dans le club de départ.

Il est important d'augmenter le nombre de nos licenciées féminines.

➤ **Informations diverses**

- Les clubs de 1^{er} Omnisport et RC JOSEPH ne se réaffilient pas.
- N'oubliez pas de suivre l'actualité sur le site internet. Vous y trouverez :
 - ✓ Calendriers jeunes et seniors au fur et à mesure de leur édition
 - ✓ Nouvelles règles 2014 – Barème arbitrage 2014 – Convention Ecole d'arbitrage
 - ✓ Feuilles de débours
- Vous avez reçu par email les championnats en date du 11/09/2014 =
 - ✓ SMH, SMEX, SFEX, SFPEX

Si vous constatez une erreur, prévenez rapidement la Commission Sportive.

En SFPEX et SMH, il y a des exempts, ils pourront être remplacés par un club retardataire ou oublié.

- A été adressé également le règlement du Challenge découverte U11 masculin, féminin et mixte (aussi sur le site)
- Rappel pour les gymnases de Marseille = les clubs sont priés de saisir le Comité qui en fera la demande auprès de la Ville pour utiliser un gymnase dans le cadre d'une rencontre amicale, d'un stage ou autre. Merci de respecter scrupuleusement cette consigne.
- Formation = Dans le but de multiplier nos cadres, le Comité Directeur décide pour cette années de réduire sensiblement les frais de formation.
 - ✓ **Animateur mini = 25€**
 - ✓ **Animateur club et Initiateur = 50€**

Le classeur pédagogique est compris dans le prix des stages. Cela allègera d'autant le budget des clubs. *L'Agenda Technique* est en cours d'élaboration

Dans le cadre de la rencontre du Pro B au Palais des Sports de Marseille le Dimanche 05 Octobre 2014, une Animation Mini-Basket est en préparation. Retenez déjà cette date.

- Les réunions de secteurs se dérouleront à partir du 22 Septembre 2014, le calendrier sera précisé.
- Prochain Bureau Directeur = MARDI 16 SEPTEMBRE 2014

□ TOURNOI DE ZONE A VALENCE

Les sélections benjamins et benjamines ont repris les entraînements les 27 et 28 Août 2014 à Venelles.

16 garçons et 16 filles étaient convoqués, présence de toutes les filles, 2 absents chez les garçons : KADOURI R. et DELESTRADE B. (AUBAGNE GARLABAN).

Deux jours très intensifs, de bonnes séances, des joueurs et joueuses motivés, tout cela dans une très bonne ambiance, que du bonheur !

A l'issue de ces deux journées, les coachs avaient la lourde tâche d'écartier 4 filles et 2 garçons puisque nous avons un tournoi des comités à Valence le Samedi 30 Août 2014.

Ont été retenus :

Benjamins : DOYER L. – PREYRE L. – LINGUA J. – BENCHENAFI A. (PABA)
GODJI J. – LEFEBVRE E. – RAVELOJAONA S. – THIEBAUT L. (SMUC)
DAVIS B. (FOS OPB) – MICHAUX J. (SAPELA B13) – SOUCHON T. (O.C.CALAS)
FERAUD A. (MARTIGUES S.)

Benjamins : GALIN M. – HEINRICH G. (SMUC) – MALLIA G. (BC CARRY) –
ROUSSEL N. (SAPELA B13) – DEFRANOUX M. – YAPICIOGLU C. (US SIMIANE BOUC)
DIAGNE B. (FOS OPB) – NIFLORE M. – HECHINGER R. (VENELLES BC) –
TOMASINI T. – AUGER T. (PABA) – MHOUMADI Y. (BEST 13)

Résultats du Tournoi :

Benjamins : CD26/07 - 08 / 51- CD13
 CD13 - 13 / 18 - CD42
 CD13 - 26 / 10 - CD38
 CD13 - 24 / 16 - CD83

Benjamines : CD26/07 - 20 / 21- CD13
 CD13 - 13 / 19 - CD42
 CD13 - 30 / 22 - CD38
 CD13 - 17 / 22 - CD83

Un bon tournoi pour ces deux groupes qui va permettre aux coachs de travailler les points faibles, mais une bonne saison en perspective.

A partir du 08 Septembre 2014, ce sont à nouveau les 16 garçons qui iront s'entraîner au CREPS (donc HUGUENIN A. et ALMEIDA V. réintègrent le groupe) et 16 filles à partir du 15 Septembre 2014 (CORTESI F. – GODJI C.- RIEU L. et LLORET M. réintègrent également le groupe).

Composition du staff: RENUCCI Martine et CUOMO Laurie

Benjamines : ZOMANBOU Max et CAMUS Claudia

Benjamins : KEHLHOFNER Eric et CURGIC Milan

Nous tenons à remercier le club de VENELLES BC qui une fois de plus, nous a accueillis chaleureusement.

COMMISSION MINI-BASKET

☐ PROJET DE LA COMMISSION

1°) ANIMATEUR MINIBASKET

- Lancement de la session 2014-2015 -

- Envoi des inscriptions : semaine 38
- Retour des inscriptions : semaine 42 (juste avant les vacances de Toussaint)
- 1^{ère} journée théorique (8h) Dimanche 02/11/2014 (dernier jour des vacances de Toussaint)
- 2^{ème} journée théorique (8h) Dimanche 25/01/2015 (dernier dimanche de janvier)

3 R.V pédagogiques seront cette année, impératifs et obligatoires pour les candidats :

- Plateau « Provence Basket au Palais des sports de Marseille (6h)
- Plateau « Hoops basket » vers la fin mai (6h)
- Plateau « Fête Nationale du Mini Basket » (9h)

2°) CHALLENGE DECOUVERTE

- Envoi des inscriptions : semaine 38
- Retour des inscriptions : semaine 42 (juste avant les vacances de Toussaint)

PHASE 1

- début des rencontres à prévoir en semaine 46 (ou 45 s'il y a beaucoup d'inscriptions) et à programmer tous les 15 jours.

PHASE 2

- un appel sera effectué en fin de phase 1 afin de relancer cette 2^{ème} phase.
- un après midi festif sera proposé à toutes les équipes engagées dans l'année dans ce challenge à l'occasion du HOOPS BASKET (à signaler à l'inscription des équipes).

3°) PLATEAUX U7 et U9 2014/2015

Les réunions sont à fixer avant les vacances de Toussaint afin de mettre au point la programmation équilibrée de chaque plateau de tous les secteurs.

ETANG de BERRE + CRAU ALPILLES: coordinatrice Sylvie RICHARD

MARSEILLE:

GARLABAN: responsable administratif Albert BUFFARD

PAYS d'AIX: coordinateur Nicolas ROCHE

Je prendrai contact avec chaque responsable afin de choisir au mieux la date.

4°) LABEL Ecole de basket

- Poursuite de l'accompagnement des clubs qui le souhaitent vers le LABEL DEPARTEMENTAL

- Proposition de LABEL NATIONAL pour SAPELA à envoyer à la FFBB après approbation du bureau du CD13

- Réception du LABEL NATIONAL par le PABA, présence du CD13 à prévoir

COMMISSION des OFFICIELS

STAGES ARBITRES

Comme chaque début de saison les arbitres sont convoqués pour une remise à niveau. Six stages sont programmés et trois ont déjà eu lieu.

- Stage 1 : du lundi 25/08 au Mardi 26/08/2014

- Stage 2 : du Mercredi 27/08 au Jeudi 28/08/2014

- Stage 3 : du Vendredi 29/08 au Samedi 30/08/2014

- Stage 4 : le Dimanche 07/09/2014

- Stage 5 : du Samedi 13/09 au Dimanche 14/09/2014

- Stage 6 : du Samedi 20/09 au Dimanche 21/09/2014

Dans l'ensemble les trois premiers stages ont été sérieux et constructifs, les stagiaires ont assimilé les nouvelles règles et directives. Certains étaient encore en vacance et cela fut laborieux.

La formation était assuré par : Gaëlle MURAT – Julien BARBE – Jean- Christophe PIETRI – Jean LAPOULE

Espérons que les autres stages soient aussi constructifs.

NOUVELLES REGLES

Voir les documents en annexe.

BAREME DES ARBITRES 2014/2015

Voir le document en annexe.

DESIGNATIONS ARBITRES

Dans le Championnat : Seniors Masculins Pré-Excellence (SMPREX) qui se joue le Dimanche matin à 08h00, beaucoup de clubs font une dérogation pour jouer le Samedi à 20h00.

ATTENTION je n'aurai pas assez d'arbitres pour couvrir tous les matchs le Samedi Soir car les arbitres sont désignés en Championnat de France (10 arbitres), Pré-Nat et Excellence masculin Ligue (16 matchs : 32 arbitres), Excellence masculin et féminin Département (11 matchs : 22 arbitres)

A vous de voir

COMMISSION des LICENCES

RAPPEL

Veillez nous envoyer un double des dossiers (complets) transmis à la FFBB (étrangers, etc....) sans quoi la licence ne sera pas délivrée.

La Secrétaire Générale
A. MANFREDI

Le Président
JL ARNAUD

AVEC LE **SAN OUEST PROVENCE**



TOUS **DERRIÈRE**
PROVENCE
BASKET



"C'est Notre Équipe"



PROVENCE BASKET : PREMIERE EQUIPE PROFESSIONNELLE AUX COULEURS DE LA METROPOLE

De [Émilie Dolladille](#) Publié le 11 septembre 2014 16 h 52 min - Dernière modification le 11 septembre 2014 16 h 52 min – www.go-met.com

L'équipe professionnelle Provence Basket défendra désormais les couleurs de la métropole d'Aix-Marseille. Une première ! Les joueurs ont officiellement été présentés mercredi 10 septembre 2014, en présence des élus locaux, des médias et des jeunes amateurs du territoire. Rencontre.



Vous pourrez avoir une idée plus précise de nos évolutions en parcourant le fichier joint : <http://www.go-met.com/provence-basket-premiere-equipe-sportive-aux-couleurs-metropole-aix-marseille/>



De gauche à droite : Luca Claret, Nicolas Hylaire, Mamadou Dia, Tanguy Ramassamy, Bruno Cingala-Mata, Amadi McKenzie, Chris Davis, Aaron Broussard, Édouard Choquet, Gaétan Clerc

AIX EN PROVENCE / GYMNASSE DE LA PIOLINE
MERCREDI 17 SEPTEMBRE
20H

COUPE DE FRANCE

CONCEPTION & IMPRESSION ZAGRAM.FR



PABA (NM2)

VS

JL BOURG (PRO A)



COUPE DE FRANCE DE BASKET

5€

L'ENTRÉE

INFO & RÉSERVATION
WWW.PABA.FR / 04.42.26.13.48

Depuis 1972
CARTIER
DÉMÉNAGEMENTS

NISSAN
COURIANT

Cityzen
Sciences

B D P
BOUCHÈRE DE LA PIOLINE

Odalys

Virgin
RADIO

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU
PAYS D'AIX

AIX
EN PROVENCE
LA VILLE

OVERTIME
Agence de Marketing Sportif



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

NOUVELLES REGLES 2014

Destinataires :
Ligues Régionales et Comités Départementaux

Nombre de pièces jointes : 2

En réponse aux questions sur l'application des nouvelles règles, voici les règles 2014 applicables ou non dans les ligues régionales comités départementaux et championnats de France de jeunes.

Les nouvelles règles 2014 sont applicables dès le début de la nouvelle saison et ce quel que soit le niveau.

Vous trouverez ci-dessous les principaux changements :

- Réparation sur Faute technique joueur et/ou entraîneur : 1 LF + possession
- La 2^{ème} faute technique d'un joueur et/ou d'un entraîneur entraîne sa disqualification
- Nouveaux numéros de joueurs autorisés : de 00, 0 à 9, 10 à 99
- Nouveaux gestes pour les arbitres
- Dans les 2 dernières minutes du 4^{ème} QT, 2 temps-morts au maximum par équipe

Par contre, Les règles suivantes ne sont pas encore applicables cette saison :

- Pas de règles du ½ cercle de non charge (application en septembre 2015)
- Pas de ligne à trois points à 6.75 m (maintien à 6.25m jusque septembre 2015)
- Pas de remise à 14 secondes en zone avant
- Pas d'usage de la vidéo

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles sur l'adresse mail suivante : cfo@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Frédéric CHALOUPY Président de la CFO	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-08-26 NOUVELLES REGLES 2014 VFIN	



DÉCLARATION ET CONFIRMATION D'UNE RÉCLAMATION

Destinataires : Ligues Régionales, Comités Départementaux, Arbitres de Championnat de France

Nombre de pièces jointes : 0

RAPPEL SUR LA DÉCLARATION ET LA CONFIRMATION D'UNE RÉCLAMATION EN FIN DE RENCONTRE

La déclaration :

Sur une erreur supposée commise dans l'application du règlement de jeu, la déclaration d'une réclamation doit être faite auprès de l'arbitre le plus proche par le capitaine en jeu ou l'entraîneur au moment où le fait se produit :

- a) au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute supposée commise
- b) immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté

Pour sa part, l'arbitre doit faire inscrire par le marqueur qu'une réclamation a été déposée précisant les informations suivantes :

- le score au moment de la déclaration
- le temps joué
- l'équipe réclamante
- le numéro du capitaine en jeu ou l'entraîneur portant réclamation
- le numéro du capitaine adverse

La confirmation :

La confirmation d'une réclamation doit être faite dans un délai de vingt (20) minutes après la fin de la rencontre. Le capitaine en jeu ou l'entraîneur la dicte à l'arbitre, dans le vestiaire, après lui avoir remis un chèque du montant fixé chaque année par le Comité Directeur Fédéral.

La réclamation doit être signée par :

- Le capitaine en jeu réclamant ou l'entraîneur
- L'arbitre

- Le capitaine adverse ou l'entraîneur
- L'aide arbitre

Il n'appartient pas aux arbitres de décider de la recevabilité d'une réclamation. Cette prérogative incombe à la CFO ou au HNO.

Si toutefois la déclaration et/ou la confirmation d'une réclamation est faite hors délai, les arbitres doivent prendre note de la réclamation et faire figurer dans leurs rapports, avec exactitude, le moment où la réclamation a été déposée et confirmée. La CFO ou le HNO statuera alors sur la recevabilité de la réclamation.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Frédéric CHALOUPY Président CFO	Sébastien DIOT Directeur Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général FFBB
Référence	2014-06-26 4 Note réclamation V2 TBE	

BAREME

SAISON : 2014/ 2015

1° CATEGORIE
POUSSINES
POUSSINS

2° CATEGORIE
BENJAMINS
BENJAMINES

3° CATEGORIE
MINIMES (M+F)
CADETS/ CADETTES

4° CATEGORIE
JUNIORS (M+F)
SENIORS (M+F)

1 - Barème calculé sur la distance kilométrique A/R la plus rapide du domicile au gymnase + indemnité de match selon la catégorie.

La distance indiquée sur la convocation est la distance Aller. (réf : MICHELIN)

Si la distance n'est pas indiquée sur la convocation prendre comme référence le logiciel : MICHELIN.

ATTENTION la distance et le barème indiqués sur la convocation NE DOIVENT PAS ETRE MODIFIES.

2 - Barème : - Remboursement kilométrique départemental : 0.37 euros du kilomètre.

- Indemnité par catégories :

- 1° CATEGORIE : 14 Euros le match - 2° CATEGORIE : 16 Euros le match

- 3° CATEGORIE : 23 Euros le match - 4° CATEGORIE : 25 Euros le match

3 - Matches couplés en Département :

- Pour la premier match on applique le Barème prévu pour la catégorie (Déplacement + Indemnité)

- Pour le second match seulement l'indemnité de match prévue pour la catégorie.

- On ne prend que 2 fois le déplacement si l'intervalle entre la fin du premier match et le début du second est égale ou supérieure à 2 heures.

Si 2 matchs dans la même ville ont lieu dans 2 gymnases différents on compte cette situation comme matchs couplés. Si la distance entre les 2 gymnases est égale ou supérieure à 5 km on ajoute cette distance au deuxième match.

4 - Match de Jeunes en Ligue : Vous n'êtes pas indemniser directement par les clubs. Vous devez envoyer à la Ligue un RIB pour être viré sur votre compte bancaire.

Si match de Ligue couplé avec match de Département on ne prend que l'indemnité de match pour celui du Département qu'il soit avant ou après le match de Ligue. Vous vous faites régler seulement pour le match de Département.

5 - Les rencontres se déroulant le soir doivent impérativement être fixées à 20H00.

Si une rencontre pour une raison quelconque commence ou est fixée après 20h00 l'association fautive réglera un indemnité supplémentaire de 18 euros à chaque arbitre.

Attention soyez un peu psychologue et n'appliquait pas systématiquement cette indemnité.

6 - Si un arbitre réclame une somme jugée excessive par les dirigeants d'un groupement sportif, ceux-ci devront régler l'arbitre et adresser une réclamation écrite à la CDAMC qui traitera le dossier et dans ce cas les arbitres rembourseront le trop perçu.

7 - Un arbitre n'ayant pas été réglé, par un groupement sportif présent sur le terrain, devra écrire à la CDAMC en envoyant sa convocation et la feuille de débours. La CDAMC fera le nécessaire auprès du groupement sportif concerné.

Une pénalité de 35 euros sera appliquée, au groupement sportif concerné, pour frais de dossier.

8 - En cas de forfait d'une équipe, celle ci règlera la totalité des frais d'arbitrage prévus par le barème.

Si il y a deux rencontres couplées, que le forfait soit sur le premier ou le deuxième match, le remboursement des frais sera celui prévu par le barème.

En aucun cas l'arbitre ne devra demander la moitié des frais à l'autre équipe présente.

9 - Un délégué ou un observateur représentant le Comité, désigné par la CDAMC sur une rencontre, devra appliquer le barème suivant : 0.37 euros du Kilomètre A/R + 15 euros d'indemnité de match.

10 - Catégories Honneur Seniors ou Jeunes : PAS D'ARBITRES DESIGNES. Si un club désire des arbitres il doit en faire la demande par écrit à la CDAMC qui en désignera si cela est possible. Dans ce cas c'est le club demandeur QUI REGLERA LA TOTALITE des indemnités d'arbitrage. Il doit en outre avertir l'autre équipe de cette situation. Si les 2 équipes ont demandé des arbitres elles se partageront les indemnités d'arbitrage. Dans la cas d'un forfait quelque soit l'équipe qui a demandé des arbitres c'est l'équipe qui est forfait qui règlera la totalité des indemnités d'arbitrage



Marseille, le 01 JUL. 2014

MONSIEUR ARNAUD JEAN-LOUIS
PRESIDENT DU COMITE DE BASKET BALL
12 RUE D'ARCOLE
13006 MARSEILLE

ADJOINT AU MAIRE
DELEGUE AU SPORT
A LA POLITIQUE SPORTIVE
AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS
AUX MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS
SPORTIFS
AU DEVELOPPEMENT DU SPORT
POUR TOUS
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MPM
CONSEILLER GENERAL DES BOUCHES
DU RHONE

Objet : campagne subvention saison 2014/2015

N/réf : SSL Subventions DD/TS/2014/9

Monsieur le Président, *du Président*

Dans le cadre des subventions allouées au mouvement sportif, je vous saurai gré de bien vouloir informer les associations sportives, implantées sur le territoire de la commune de Marseille, que la campagne de subvention « Sports - saison sportive 2014/2015 » débutera le lundi 1er septembre 2014 et s'achèvera le vendredi 12 décembre 2014.

La Ville de Marseille met à la disposition des associations un guichet unique pour déposer leur demande en ligne et pouvoir en suivre le cheminement ; il constitue désormais l'unique voie de dépôt des demandes.

Pour accéder au guichet il suffit de se rendre sur le lien ci-dessous et de se laisser guider par la procédure :

<http://www.marseille.fr/portailSubvention>

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Avec mes sentiments

Richard MIRON

**Adjoint au Maire
Délégué au Sport
A la Politique Sportive
Aux Équipements Sportifs
Aux Manifestations et Événements Sportifs
Au Développement du Sport pour Tous
Conseiller Communautaire MPM
Conseiller Général des Bouches du Rhône**